

DÉROULEMENT DES ÉTUDES

Sur la base d'une année scolaire, les étudiant(e)s reçoivent une formation d'une durée minimale totale de 930 heures de cours, soit **31 heures par semaine**. Cette formation en BTS est complétée par un grand nombre d'activités encadrées et/ou en autonomie. Les heures de cours se répartissent de la manière suivante :

- **Culture audiovisuelle et Artistique : 6 heures**
- **Anglais : 1,5 heures**
- **Physique appliquée : 4 heures**
- **Économie et Gestion : 1,5 heures**
- **Technologie des Équipements et des Supports : 7 heures**
- **Technique de Mise en Œuvre : 11 heures**

RECRUTEMENT (liste non-exhaustive)

- **Baccalauréats professionnels (SEN,...)**
- **Baccalauréats technologiques (STI2D SIN, STI2A,)**
- **Les baccalauréats avec Mise A Niveau Audiovisuel**
- **Baccalauréats généraux (S, ...)**

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur suger.fr



Instagram

lyceesuger



sugerimageson



sugerimageson



BTS AUDIOVISUEL Lycée Suger



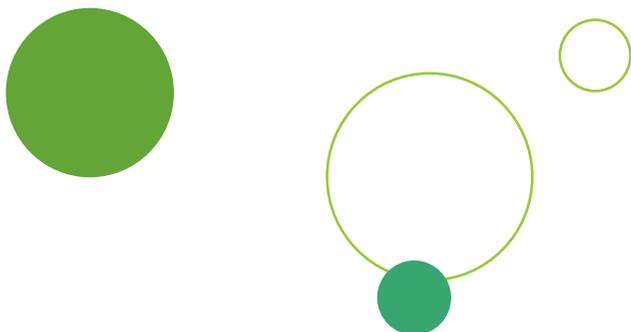
Option EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS

A PROPOS DU BTS AUDIOVISUEL

L'ouverture du **BTS audiovisuel date de 2001** et s'accompagne de la labellisation « **Lycée des métiers de l'Image et du Son** », l'ouverture d'une formation en Photographie, d'une Licence Professionnelle et la mise en place de formations audiovisuelles avec le GRETA.

Les métiers de l'audiovisuel constituent une famille professionnelle dont les membres travaillent en étroite collaboration. Pour faciliter cette collaboration, ce diplôme assure une formation de base commune sur laquelle s'organisent **cinq options : son, image, montage et post-production, gestion de production et exploitation des équipements.**

La formation porte sur la technologie des équipements et des supports, les techniques de mise en œuvre, l'économie et la gestion, les sciences physiques appliquées, l'anglais, la culture audiovisuelle et artistique.



OPTION EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS

Le **BTS audiovisuel option Techniques d'ingénierie et exploitation des équipements** se déroule en deux ans, après l'obtention du baccalauréat. Il a pour vocation de former des technicien(ne)s d'exploitation qui auront en charge la détermination, la coordination technique, la mise en œuvre et l'exploitation des équipements relatifs à un projet. Le (la) technicien(ne) d'exploitation doit donc opérer des choix d'équipements et d'installation décisifs, en tenant compte des impératifs artistiques, techniques, institutionnels, commerciaux et financiers de la production. Il (elle) doit également garantir la sûreté et le bon fonctionnement des équipements, la maintenance préventive et corrective, la qualité technique du signal et du flux.

Durant la formation, tous les étudiants bénéficient d'un matériel professionnel que l'on retrouve dans les grandes structures de production audiovisuelles.

